

ÉCOLE DOCTORALE
Éducation, cognition, langages, interactions,
santé (ECLIS) – Pays de la Loire

Université de Nantes
Le Mans Université
Université d'Angers

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Dominique Macaire,
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Dominique Macaire, Université de Lorraine

Expert(e)s : Mme Mahé Arexis, Université Bourgogne Franche-Comté
M Pierre Chiron, Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Mme Hilda Inderwildi, Université Toulouse Jean Jaurès
M Pierre Tarpin, Université Grenoble Alpes

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Anne Vial-Logeay

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Éducation, langages, interactions, cognition, clinique* (ELICC) est l'une des trois écoles doctorales (ED) de sciences humaines et sociales avec l'ED *Arts, lettres, langues* (ALL) et l'ED *Sociétés, temps, territoires* (STT) portées par la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bretagne Loire (UBL) jusqu'à la dissolution de cette dernière en décembre 2019. Implantée sur les six sites de l'UBL (Nantes, Brest, Angers, Le Mans, Rennes, Vannes/Lorient), l'ED ELICC sera restructurée pour le prochain contrat en donnant deux ED chacune à périmètre régional, l'une en Bretagne (ED ELICCE) et l'autre en Pays de Loire ED *Éducation, cognition, langages, interactions, santé* (ECLIS). L'ED ECLIS sera co-accréditée entre les universités de Nantes, Angers et Le Mans et rattachée au futur collège doctoral Pays de Loire.

L'ED ECLIS se positionne sur les segments professionnels suivants : Éducation, formation ; Sport et activités physiques ; Information communication ; Santé humaine et action sociale ; Activités du numérique. Elle s'appuie sur sept unités de recherche (UR), dont deux dépendent de l'Université de Nantes, le Centre Atlantique de philosophie - CAPHI-EA 7463 et le Laboratoire de linguistique de Nantes -LLING UMR CNRS 6310 ; deux de l'Université du Mans et de Nantes, Le Centre de recherche en éducation de Nantes - CREN -EA 2661, le Laboratoire Motricité, interactions, performance - MIP-EA 4334 ; une de l'Université de Nantes et de l'École Centrale de Nantes, le Laboratoire des sciences du numérique de Nantes, LS2N-UMR CNRS 6597-Equipe PACCE ; une de Nantes de l'Université d'Angers, le Laboratoire de psychologie des Pays de la Loire, LPPL, EA 4638 ; une de l'Université d'Angers, le BePsyLab, EE pôle de recherche LL-SHS. Cette pluralité couvre les secteurs visés par l'ED.

En 2019-2020, l'ED ELICC comporte 409 doctorants sur les six sites de l'ED qui se répartiront, une fois l'ED restructurée, entre Pays de Loire et Bretagne.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED ELICC comportait onze unités de recherche dans la configuration bi-régionale.

Le document portant sur le bilan de l'ED ELICC et les entretiens avec le comité Hcéres font état d'une satisfaction globale des usagers, bien que son découpage puisse susciter la perplexité, y compris au regard de l'ED ALL, du fait que la philosophie, les sciences du langage, le numérique et la santé s'y côtoient. Le périmètre de l'ED ECLIS ne modifie pas les sections SHS concernées par le passé (domaine scientifique SHS6), les changements successifs ne facilitant cependant pas l'étude du dossier. L'évaluation Hcéres précédente (2016) faisait état d'une fragilité de l'ED ELICC, du fait de son état embryonnaire et notamment concernant son projet, ainsi que de disparités entre les quatre sites (Nantes, Le Mans, Angers et Rennes), avec un fort poids breton. L'ED ELICC se restructure géographiquement, sur deux régions (Bretagne et Pays de Loire), avec une distribution de ses UR, avec des projets partagés voire imbriqués entre les deux régions, en particulier du fait de recherches inter-laboratoires engagées. En revanche, le poids des deux régions reste déséquilibré au profit de la Bretagne, même si la future partition entre les deux régions a fait preuve d'une réelle volonté d'équité en termes de nombre d'encadrants, de doctorants et d'UR. Enfin, la diversité des sites a créé des disparités dans les conditions de travail des doctorants avec des variantes qui ne devraient pas persister, telles les décisions prises au cas par cas par site, le suivi de formations comportant des dérogations non officiellement affichées, les choix laissés aux UR plutôt qu'à une concertation faite en réunion du Conseil de l'ED. La mission des personnels de l'ED aurait mérité d'être mieux définie et leur rattachement à l'ED aurait dû être plus affirmé.

La dimension scientifique de l'ED est visiblement en retrait par rapport au poids de l'organisationnel. Il n'y a pas de réunions de pilotage scientifique entre les directeurs d'ED au sein du collège auxquelles les gestionnaires auraient pu être associés. Vis-à-vis des gestionnaires de sites, le secrétariat de l'ED n'a pas de mission spécifique assez identifiée, ni une reconnaissance adaptée aux missions (catégorie de personnel B attendue pour ce poste, par exemple, alors que la secrétaire est de catégorie C). L'ED a acquis l'habitude des changements et d'un travail concerté et collectif inter-sites (Nantes, Le Mans et Angers désormais) mais elle se doit d'harmoniser les procédures.

La gouvernance de l'ED ELICC est assurée, depuis 2017, par un directeur, cinq directeurs.trices-adjoint.e.s et un conseil représentant l'ensemble des unités de recherche. Ces dispositions sont reconduites sans changement dans la future ED ECLIS. La gouvernance (direction et bureau) et la composition du conseil suivent les préconisations de l'arrêté du 25 mai 2016 ; des précisions sur les modalités de remplacement en cas de vacance devraient cependant être établies. Les relevés de décisions sont diffusés en toute transparence et largement aux instances comme aux doctorants, chaque réunion faisant l'objet d'un compte-rendu aux présidents et vice-présidents des établissements, aux directeurs et directrices des unités de recherche et disponible sur le site de l'ED. Cependant, la gestion est l'affaire des seules gestionnaires de site et l'ED n'a pas assez de poids, tant scientifique en interne et vis-à-vis des UR que par rapport aux établissements d'appartenance.

La communication est un enjeu important compte-tenu de la dispersion géographique des équipes et des doctorants : il existe un site web, mais en ce qui concerne l'ED ELICC, du retard a été pris dans la mise en place d'une plate-forme universitaire commune Bretagne-Loire et la communication se fait surtout par des listes de diffusion et des échanges de courriers (dont le bon fonctionnement a été souligné par les doctorants). Un flyer concernant le doctorat et l'école doctorale, est disponible sur le site et distribué aux étudiants de master. La future ED ECLIS affiche dans ses priorités la volonté d'une communication plus opérationnelle, visible et efficace sous forme notamment d'un site Web dynamique de bulletins d'information et de création d'un annuaire par promotion.

Le choix des sujets de thèse est de la responsabilité des encadrants et des UR pour ce qui concerne l'évaluation des sujets et des candidatures. Le recrutement des doctorants s'effectue selon les modalités classiques, sur contrat doctoral et hors contrat doctoral. Le financement des thèses est insuffisant et 53 % en moyenne de doctorants sont auto-financés. Il y a trop peu de contrats doctoraux (environ 17 % depuis 2017), peu de conventions industrielles de formation par la recherche-CIFRE (2,5 % en moyenne depuis 2017) et de contrats Région (15 % en moyenne depuis 2017) ou ENS (École Normale Supérieure). Ces contrats sont essentiellement obtenus par les UR. Le recrutement est effectué de façons diverses selon les sites qui partagent les informations mais n'ont cependant pas harmonisé leurs politiques de recrutement. L'ED ne semble pas véritablement avoir mené une réflexion sur l'inscription en doctorat ni sur le choix des sujets des thèses, qu'elle laisse aux bons soins des UR. La moyenne du nombre de recrutements affichée est stable, avec parité hommes/femmes. La future ED ECLIS prévoit de laisser le choix des sujets aux unités de recherche, pourvu qu'ils s'inscrivent dans les axes de recherche de ses unités de recherche constitutives, et entend créer une Commission des thèses pour traiter des cas potentiellement problématiques.

L'ED ELICC a amorcé une politique d'internationalisation (appel d'offres bisannuel en faveur de la mobilité, doctorantes référentes *Ouverture à l'international*) ; la direction la perçoit comme plus facile à mettre en œuvre dans la future ED ECLIS qu'au sein de la gigantesque configuration Bretagne-Pays de Loire et entend la poursuivre. Cela lui demandera de nombreux efforts supplémentaires, pour recruter des doctorants étrangers sous la forme de cotutelles internationales qu'elle entend développer et pour favoriser des mobilités sortantes. Elle aura dès lors tout intérêt à se rapprocher des services d'internationalisation de ses universités de rattachement pour abonder dans le même sens. Le projet de création d'un annuaire des cotutelles est une bonne idée.

En raison des changements de partenaires et usagers suite aux reconfigurations imposées, l'ED ECLIS n'a pas encore fait aboutir la réflexion sur ses choix propres et sa politique scientifique est encore instable, bien que des efforts réels soient exprimés. Son fonctionnement au quotidien est assuré même si le logiciel de gestion du doctorat (Amethis) n'est pas encore en place sur les trois sites d'Angers, Nantes et Le Mans, Nantes utilisant pour l'instant un logiciel différent.

L'École des Docteurs est prévue pour être un levier organisationnel et son travail représente un relais utile, notamment sur le plan administratif, ce qui a été souligné lors des entretiens ; toutefois, cette aide ne doit pas empiéter sur les missions de l'ED, en reléguant au second plan certaines questions directement liées au doctorat dont l'ED devrait pouvoir s'emparer, par exemple concernant l'analyse des chiffres récoltés lors des enquêtes menées par l'Observatoire, les formations à mettre en place pour préparer la suite du doctorat. En termes de moyens, la répartition des rôles des différentes structures et les missions des gestionnaires notamment, devraient être clarifiées et mieux circonscrites.

Encadrement et formation des doctorants

Avec des effectifs relativement stables depuis 2016 (409 doctorants en 2019-2020, pour 158 encadrants actuellement et 59 à l'avenir dans le cadre de l'ED ECLIS), l'ED ELICC fait montre d'une bonne lisibilité et d'une attractivité certaine, même si le taux d'abandons reste élevé (de l'ordre de 15 par an) ; celui-ci n'est ni analysé, ni justifié durant la période concernée. Il devra être notablement réduit, et il conviendra d'analyser avec précision les causes des abandons afin de pouvoir y remédier. Dans la future configuration régionale, la réduction de plus de moitié du nombre d'encadrants potentiels représente une menace de fragilisation de l'ED ECLIS.

L'ED a conscience que sa politique d'encadrement mériterait d'être révisée. Il existe en effet un reliquat de thèses pour lesquelles l'encadrant dirige plus de 12 doctorants. En moyenne le taux d'encadrement est convenable avec 3,5 thèses par Professeur, 2,5 par Maître de conférences ayant soutenu une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). 25 % des Maîtres de Conférences HDR n'encadrent aucune thèse. De fait, l'ED devrait favoriser une politique d'encadrement explicite et par voie de conséquence mieux former les HDR et encourager les MCF non HDR à solliciter une Autorisation à Codiriger une Thèse (ACT).

Enfin, le nombre de thèses financées est encore trop faible. Des démarches de la part de l'ED pour augmenter le nombre de thèses financées (financements ENS, handicap, Région, thèses sur projets, par exemple ANR) et un appui de la part des établissements ou des tutelles sont indispensables. Les établissements doivent y contribuer par exemple par un quota concerté et explicite d'attribution des contrats doctoraux d'établissement (CDE) pour les SHS qui ont plus de mal à obtenir des financements autres que les sciences exactes.

La politique de formation de l'ED laisse beaucoup de place aux UR pour la dimension scientifique et à l'École des Docteurs pour la formation transversale. L'ED ne prend pas assez sa place, bien qu'étant une « école », donc en charge de la formation doctorale. Les doctorants sont consultés sur ces formations et expriment leur satisfaction et leur sentiment de pouvoir ainsi contribuer à leur ED et d'en être véritablement membres mais les résultats issus de cette consultation n'ont pas pour autant donné lieu à une analyse poussée, ni par le Conseil ni avec les doctorants élus. Elle n'a pas abouti à des recentrages (comme, par exemple, l'accessibilité des formations) ou, à tout le moins, à des décisions d'action pour l'année universitaire suivante. Tout un pan du travail d'amélioration est amorcé mais reste encore à finaliser dans le cadre de l'ED ECLIS.

Le taux d'absentéisme aux formations n'est pas analysé par l'ED ; selon la direction, il serait en régression et cette évolution favorable tiendrait aux modalités proposées lors de la crise sanitaire qui permet de toucher plus de doctorants, à distance et en mode asynchrone. L'ED devra y réfléchir pour assouplir son catalogue, le rendre plus présent sur les divers sites et aller tant vers les besoins que les possibilités de son public. Les doctorants ont le sentiment de ne pas recevoir assez de retour sur leurs commentaires relatifs aux formations proposées comme aux formations suivies. Malgré la complexité d'organisation de la formation doctorale au cours du dernier contrat, les doctorants ont cependant obtenu des réponses au cas par cas à leurs diverses demandes, ce qui fait la preuve de la prise en compte de leurs préoccupations, essentiellement administratives. De ce fait, ils se disent satisfaits de leur ED et dans un confort de travail du fait que leurs demandes sont traitées notamment pour ce qui concerne les mobilités sortantes mais ils ne développent pas pour autant un sentiment d'appartenance fort et se sentent plutôt liés aux UR.

Le *Portfolio* existe tout comme la *Charte du doctorat*. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'ED. Le *Portfolio* ne fait pas l'objet d'une formation spécifique en SHS (approche par compétences) ni d'une réflexion propre à l'ED, mais c'est en cours. Il n'est pas généralisé non plus. L'ED n'explore donc pas encore vraiment le potentiel des ressources à sa disposition.

D'après les entretiens, l'encadrement doctoral relève essentiellement des UR. L'ED pourrait harmoniser les conditions d'encadrement doctoral et de participation aux formations afin de s'assurer de leur lisibilité pour les usagers. Un nouveau dispositif de médiation en cas de litige est prévu dans l'ED ECLIS, qui n'existait pas tel quel dans l'ED ELICC. En l'état, l'ED se concentre surtout sur la dimension administrative, au détriment d'une véritable politique doctorale. La concertation entre les services est indispensable par exemple pour développer une offre de formation spécifique aux SHS et propre à l'ED et l'ED ECLIS devra y veiller.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Une très large part du travail de suivi des docteurs est assurée par le l'École des Docteurs et non par l'ED, qui n'est ni force de proposition, ni force d'analyse et de changement. L'ED reçoit les chiffres de l'insertion mais ne les traite pas au sein de son Conseil, ne les étudie pas (notamment avec ses doctorants) pour proposer de nouvelles formations et n'en tient pas encore compte dans la construction de son offre de formation. Les

informations aux doctorants sont relayées via les gestionnaires de sites. L'ED pourrait servir d'intermédiaire pour engager un suivi personnalisé des doctorants en fonction de leur projet. Certes, l'ED dispose d'un réseau d'*alumni*, piloté par le Collège, avec de ce fait un faible gain d'identité pour l'ED elle-même. Un travail concerté avec le collège en la matière est indispensable. Le suivi de ses docteurs mérite davantage d'attention d'autant que le taux d'insertion professionnelle relevé lors des dernières enquêtes menées par l'observatoire en 2018 est satisfaisant, avec 87 % d'insertion à un an et 74 % dans le secteur public après trois ans.

Autoévaluation et projet

La situation de l'ED a été fortement compliquée durant le contrat en cours, avec des restructurations diverses. Le recentrage géographique ne modifie pas les modes d'action ni les incidences du poids respectif des UR et du Collège.

L'ED est consciente de son éclatement par site. La réduction du nombre d'établissements d'appartenance et conséquemment du nombre d'UR, d'encadrants et de doctorants peut constituer une fragilité à l'avenir, par exemple en termes de budget ou d'attribution de contrats doctoraux. La disparité entre les sites et des situations spécifiques, en forme d'exception ou de traitement au cas par cas (formations notamment) est à surveiller.

Le projet de l'ED ECLIS ne se laisse pas affecter par les changements divers depuis quelques années. Une nouvelle thématique ambitieuse est envisagée autour des interactions homme-homme, homme-machine et homme-environnement. Ces thématiques transversales sont propices au développement d'un véritable projet scientifique de l'ED encore à construire.

L'équipe de direction et le Conseil sont mobilisés afin de poursuivre la tâche durant le prochain contrat et de proposer une vision claire et ambitieuse pour l'avenir, notamment dans le domaine de la communication, de l'international, de la prise en compte des analyses de l'insertion professionnelle. Une attention particulière au catalogue spécifique des formations de l'ED et à son enrichissement est attendue à l'avenir. L'ED devra faire des choix dans ses actions à venir et prévoir, puis imposer, ses priorités pour réussir dans les contraintes actuelles. Le projet en l'état s'avère prometteur.

Appréciation globale

La présentation du bilan de l'ED ELICC comme celle du projet de l'ED ECLIS, se caractérise par sa lisibilité, sa clarté et de nombreuses propositions d'actions en dépit d'une situation mouvante, peu stable qui aurait pu engendrer de l'amertume. Bien au contraire, les usagers comme le personnel travaille dans la continuité. Lors de l'entretien avec le comité Hcéres, les doctorants se déclarent satisfaits de leur rattachement à l'ED, que ce soit en termes organisationnels ou pour ce qui est de l'offre de formation. La situation sanitaire a été bien vécue grâce à des modalités plus souples, introduisant des formations à distance, appréciées des doctorants. L'ED passe les épreuves du temps et des changements grâce à un solide adossement à ses UR, ce que confirment les entretiens avec le comité Hcéres. Elle fait montre d'un esprit positif dans la nouvelle configuration (restructuration à venir avec réduction de son empan, et 7 axes identifiés comme porteurs), pour assurer la continuité dans les structures éclatées, en dépit des changements qu'elle subit. Le suivi instauré, y compris dans sa direction, a évité à l'ED des bouleversements déstabilisants pour les usagers. L'ED ECLIS a des idées, des projets. Elle devra faire des choix de priorités pour engager le chantier du prochain contrat d'ici son démarrage, notamment sur l'international et les relations avec le monde socio-économique. La prise de conscience est faite, les mois restants sont de bon augure avec une direction engagée et suivie tant par le Conseil que par les doctorants.

Points forts

- Attractivité et stabilité des effectifs de l'école doctorale ELICC.
- Volontarisme de la direction et de l'équipe de direction.
- Bien-être des doctorants.
- Transparence et volonté de communiquer pour former une communauté au niveau des chercheurs.

Points faibles

- Financements dédiés à la thèse trop peu nombreux.

- Fragilité liée à l'éclatement des sites et des rôles tels qu'ils ont été répartis et à l'instabilité institutionnelle.
- Choix des sujets de thèse délégué aux UR.
- Faible prise en compte des données des enquêtes ou des retours des doctorants selon le ressenti exprimé lors de la visite.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Le comité souligne les efforts de l'ED.

Il serait souhaitable de :

- Veiller à clairement identifier et diffuser l'information sur la visée scientifique de l'ED.
- Poursuivre le travail de formation des encadrants.
- Etablir un catalogue de formation spécifique à l'ED en fonction des sujets de thèses et des perspectives d'emploi à terme et le mettre en ligne.
- Proposer une animation sous forme de séminaires de l'ED, comme un séminaire doctoral structurant sur les nouvelles thématiques de l'ED (Interactions homme-homme, homme-environnement, homme-machine), et un séminaire sur les études doctorales en Europe.
- Veiller à une articulation et un dialogue renforcés entre d'une part, les retours des usagers et les données collectées, et, d'autre part, les actions prévisionnelles de l'ED, pour être au plus près de la politique scientifique de l'ED.

À l'attention des établissements

L'établissement devrait veiller à mieux identifier les interlocuteurs - ED, pôles, collège doctoral - dans une période de changement en restant vigilant aux personnels dédiés.

Il conviendrait de veiller à une meilleure articulation entre les structures de recherche et les structures administratives des établissements et de l'ED.

Observations des établissements

Nantes,
Le 28 juin 2021

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'école doctorale ECLIS

Madame, Monsieur,

Les directions de l'ED ELICC et les porteurs de projet de l'ED ECLIS remercient le comité pour le travail effectué. Ils sont toutefois surpris par beaucoup de remarques formulées par le comité dans le rapport qui ne sont pas conformes aux éléments du dossier et qui ne leur paraissent pas correspondre aux conclusions par ailleurs positives du rapport.

2/Synthèse de l'évaluation

O 1 - Page 4, il est noté, concernant l'ED ELICC a priori : « **En revanche, le poids des deux régions reste déséquilibré au profit de la Bretagne** ». Nous ne voyons pas ce qui supporte cette affirmation. La présentation du projet (transmise au comité) indique au contraire que les deux futures écoles doctorales régionales Bretonne et Ligérienne sont équivalentes du point de vue du nombre d'unité de recherche (7 chacune), du nombre d'inscrits potentiels (210 en Pays de Loire, 199 en Bretagne), du nombre d'HDR (59 en Pays de Loire, 69 en Bretagne) et enfin du nombre de thèses soutenues (25 en Pays de la Loire, 29 en Bretagne) selon les chiffres de 2019-2020.

O 2 - Page 4 : Le comité indique « **Enfin, la diversité des sites a créé des disparités dans les conditions de travail des doctorants avec des variantes qui ne devraient pas persister ...** **...telles les décisions prises au cas par cas par site** : nous ne voyons pas à quoi cela fait référence concernant les conditions de travail des doctorants ;

..., **le suivi de formations comportant des dérogations non officiellement affichées** : Le bureau de l'ED est très surpris de la mention à des dérogations non officiellement affichées auxquelles il est fait allusion dans le rapport. Les règles concernant les formations et les dérogations (e.g. doctorant.e.s salarié.e.s) sont clairement affichées dans le règlement intérieur de l'ED (article 12) et rappelées dans le livret du doctorant transmis à la rentrée aux néo-inscrits (transmis au comité – annexe A-2, « se former pendant sa thèse, p.16) et disponibles sur le site de l'ED ;

.... **les choix laissés aux UR plutôt qu'à une concertation faite en réunion du Conseil de l'ED** » : De quels choix s'agit-il ? Comme précisé dans la présentation transmise au comité, le bureau et le conseil de l'ED sont attentifs aux conditions de travail des doctorant.e.s de l'ED : des enquêtes ont été produites auprès des doctorant.e.s, des messages réguliers leur ont été adressés et un groupe facebook activé, particulièrement en lien avec la pandémie COVID, pour recueillir les éventuelles difficultés notamment relatives à leurs conditions de travail ; Tous ces points ont été et sont remontés au conseil, soit directement, soit par les représentant.e.s des doctorant.e.s et sont traités systématiquement en conseil de l'ED (cf relevé de décisions des conseils de l'ED disponibles sur le site de l'ED).

O 3 - Page 4 : Le comité écrit « **La mission des personnels de l'ED aurait mérité d'être mieux définie et leur rattachement à l'ED aurait dû être plus affirmé.** » Le bureau ne comprend pas la remarque du comité. Ces informations sont précisées **dans le rapport** remis au HCERES (rôles des directeurs/directeurs adjoints page 7, ainsi que dans le règlement intérieur de l'ED ; rôles des gestionnaires de direction et des gestionnaires de site, précisé dans le rapport, p.33 ; et très clairement définis dans le livret des doctorants p.9, annexe A-2 du dossier transmis au comité. Par ailleurs, notons que les missions de la gestionnaire de direction ont bien été relevées par les membres du comité (rapport HCERES, p.5) puisque le

comité indique à juste titre que « le secrétariat de l'ED .../...n'a pas une reconnaissance adaptée aux missions (catégorie de personnel B attendue pour ce poste, par exemple, alors que la secrétaire est de catégorie C). »

O 4 - Page 5 : Le comité écrit « La dimension scientifique de l'ED est visiblement en retrait par rapport au poids de l'organisationnel. Il n'y a pas de réunions de pilotage scientifique entre les directeurs d'ED au sein du collège auxquelles les gestionnaires auraient pu être associés. » Cette remarque ne concerne pas l'ED mais le collège doctoral.

O 5 - Page 5 : Il est noté concernant la gouvernance : « des précisions sur les modalités de remplacement en cas de vacance devraient cependant être établies. ». A l'instar de ce qui prévaut actuellement, les modalités de remplacement de sièges vacants (direction/directions adjointes) seront définies par le collège doctoral, et re-précisées dans le règlement intérieur de la future ED. Les informations sont donc présentes dans le bilan présenté au comité (page 7) ainsi que dans le règlement intérieur (art. 2, 3 et 4.1) pour l'ED ELICC, il est probable qu'elles seront équivalentes pour le prochain contrat.

O 6 - Page 5 : Le bureau de l'ED ne comprend pas la phrase suivante : « Cependant, la gestion est l'affaire des seules gestionnaires de site.../ ». La gestion administrative de l'ED est organisée avec une gestionnaire de direction de l'ED pour toutes les actions mutualisées intersites (cf rappel des missions dans le rapport/annexe), et une gestionnaire de proximité sur chaque site (cf. missions rappelées dans le rapport/annexe) « /... et l'ED n'a pas assez de poids, tant scientifique en interne et vis-à-vis des UR que par rapport aux établissements d'appartenance. » : Faute d'être solidement étayée, cette mention du rapport laisse le bureau de l'ED pour le moins perplexe. Quel sens a cette phrase ?

O 7 - Page 5 : Le comité écrit « il existe un site web, mais en ce qui concerne l'ED ELICC, du retard a été pris dans la mise en place d'une plate-forme universitaire commune Bretagne-Loire » : cette formulation laisse à penser que seule l'ED ELICC a été concernée par le retard de la mise en place de la plateforme, ce qui bien entendu n'est pas le cas. Toutes les EDs du périmètre UBL disposent de la même plateforme commune de site web.

O 8 - Page 5 : Concernant les financements de thèse il est noté « Ces contrats sont essentiellement obtenus par les UR. Le recrutement est effectué de façons diverses selon les sites qui partagent les informations mais n'ont cependant pas harmonisé leurs politiques de recrutement. L'ED ne semble pas véritablement avoir mené une réflexion sur l'inscription en doctorat ni sur le choix des sujets des thèses, qu'elle laisse aux bons soins des UR. ».

Les contrats doctoraux d'Etablissement, dont le nombre dépend, par définition, des Etablissements concernés, sont attribués par décision du jury d'allocation doctorale de l'ED et une procédure claire et commune à l'ensemble de l'ED est mise en œuvre et communiquée à l'ensemble des acteurs de l'ED (cf. rapport p.9).

Plus globalement, l'ED a mené une réflexion sur l'inscription en doctorat et sur le choix des sujets de thèses. Ainsi, elle a défini sa politique de recrutement des doctorants en établissant des procédures et des critères communs et harmonisés pour l'ensemble de l'ED (rapport 1.1.3 politique de recrutement, admission p 9). L'ED assume de travailler en concertation avec les unités de recherche pour la sélection des sujets de thèse.

O 9 - Page 5 : Le comité écrit « En raison des changements de partenaires et usagers suite aux reconfigurations imposées, l'ED ECLIS n'a pas encore fait aboutir la réflexion sur ses choix propres et sa politique scientifique est encore instable » : le bureau de l'ED ne perçoit

pas à quels choix propres le comité fait référence ici ? Quoi qu'il en soit, tous les sujets de thèses s'inscrivent dans les champs scientifiques définis par l'ED (cf rapport p.3 et p.25). La politique scientifique de l'ED est clairement définie dans le rapport transmis au comité (point II.1.4, p.12 et svte).

O 10 - Page 5 : Le comité note « En termes de moyens, la répartition des rôles des différentes structures et les missions des gestionnaires notamment, devraient être clarifiées et mieux circonscrites. » : Quel sens a cette phrase ? Fait-elle référence à l'organisation « Collège doctoral régional, pôle doctoral de site, Ecole doctorale » ?

Encadrement et formation des doctorants

O 11 - Page 6 : Il est noté « L'ED ELICC fait montre d'une bonne lisibilité et d'une attractivité certaine, même si le taux d'abandons reste élevé (de l'ordre de 15 par an) ». La notion de taux d'abandon élevé est relative. En l'espèce, il correspond (comme indiqué dans le rapport p.10) à un taux de 3.8% en moyenne. De fait s'il faut évidemment se préoccuper de diminuer au maximum les abandons, ce taux n'apparaît pas élevé au regard des données disponibles sur le sujet : 40% d'abandon des thèses SHS en moyenne comme précisé dans la Restitution du Rapport sur le doctorat en SHS de Alliance Athéna (janvier 2020).

O 12 - Page 6 : Le comité écrit « Il existe en effet un reliquat de thèses pour lesquelles l'encadrant dirige plus de 12 doctorants ». Que signifie « un reliquat de thèses » ? Comme précisé dans le rapport remis au comité (p.14), 99,03% des encadrants respectent la politique d'encadrement fixée pour l'ED ELICC (i.e. 10 maximum, cf. rapport transmis au comité p.14 et règlement intérieur art.11).

O 13 - Page 6 : Le comité écrit « Des démarches de la part de l'ED pour augmenter le nombre de thèses financées (financements ENS, handicap, Région, thèses sur projets, par exemple ANR)... sont indispensables » : Si nous sommes d'accord sur le constat d'un nombre de contrats doctoraux trop faibles, l'ED n'a aucun levier, hormis une sensibilisation des unités de recherche, pour inciter celles-ci à capter ces contrats. Le comité pourrait-il préciser les démarches potentielles auxquelles il fait référence ? Par ailleurs, les unités de recherche sont informées/incitées à répondre à tous les appels d'offres par leur Etablissement, qui met également à leur disposition des services dédiés pour les aider.

O 14 - Page 6 : Le rapport mentionne « L'ED devra y réfléchir pour assouplir son catalogue, le rendre plus présent sur les divers sites et aller tant vers les besoins que les possibilités de son public. ». Le bureau et le conseil de l'ED renvoient le comité à la réponse précédente (EF 6). Une analyse des besoins est systématiquement réalisée et utilisée pour faire évoluer l'offre de formations de l'ED.

O 15 - Page 6 : Le comité écrit : « En l'état, l'ED se concentre surtout sur la dimension administrative, au détriment d'une véritable politique doctorale. La concertation entre les services est indispensable par exemple pour développer une offre de formation spécifique aux SHS et propre à l'ED ». Le comité peut-il préciser ce qu'il entend par « au détriment d'une véritable politique doctorale ». Dans le rapport, les éléments de la politique doctorale de l'ED sont précisés (p. XX). Par ailleurs, de quels services parle le comité ? Enfin, comme rapporté précédemment, l'ED propose des formations qui relèvent explicitement de ses champs scientifiques et disciplinaires (cf. rapport, Tableau 6, p.17 ; journées d'études etc, p.18).

Suivi du parcours professionnel

O 16 - Page 7 : le comité écrit : « Certes, l'ED dispose d'un réseau d'*alumni*, piloté par le Collège, avec de ce fait un faible gain d'identité pour l'ED elle-même. Un travail concerté avec le collège en la matière est indispensable. Le suivi de ses docteurs mérite davantage d'attention ». L'ED a mis en place une mission spécifique visant, en concertation avec les doctorant.e.s de l'Ecole Doctorale, à créer une association/un réseau des ancien.ne.s doctorant.e.s de l'Ecole Doctorale ELICC de nature à favoriser les échanges entre les docteur.e.s de l'Ecole Doctorale et, à terme, constituer un réseau de nature à favoriser l'emploi de ces docteur.e.s (p. 20 et svtes du dossier transmis au comité).

Autoévaluation et projet

O 17 - Page 7 : le comité écrit « L'ED est consciente de son éclatement par site. ». Qu'est-ce que cela veut dire ? L'ED s'est attachée, avant la période récente liée à la pandémie COVID 19, à dépasser ces contraintes géographiques et à travailler en présentiel, sur chacun des sites par roulement, ce qui a fortement contribué à son bon fonctionnement (cf rapport transmis au comité, par exemple p.8).

O 18 - Page 7 : Le comité écrit : « La disparité entre les sites et des situations spécifiques, en forme d'exception ou de traitement au cas par cas (formations notamment) est à surveiller ». Comme évoqué plus haut, autant des disparités de fonctionnement des Etablissements ont pu rendre difficile l'harmonisation de certaines procédures, autant, le bureau et le conseil de l'ED réfutent l'expression « ...de traitement au cas par cas (formations notamment) ... » qui ne correspond pas aux pratiques au sein de l'ED, décrites dans le rapport et lors de la visite.

Ce bilan d'observations a été soumis au vote des membres du conseil de l'ED réuni le 8 juin 2021 : ces derniers l'ont validé à l'unanimité.

La Présidente
Université de Nantes

P/ le président de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-président Recherche

Olivier GRASSET

Carine Bernault

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

